



Laurent Nouvion



Christophe Steiner

L'opposition dit ses vérités

Conjoncture économique, budget, grands travaux, domaniaux, nouvel hôpital, situation politique. En cette rentrée, les trois élus de l'opposition s'expriment parfois avec véhémence sur l'actualité

ENTRETIEN AVEC LAURENT NOUVION, MARC BURINI ET CHRISTOPHE STEINER

N.M. ET N.B.M.

► L'attractivité de Monaco

L'attractivité de Monaco est au cœur des débats, André Garino vient de remettre son rapport au ministre, quels sont, selon vous, les atouts et faiblesses de la Principauté ?

L.N. Nous avons le climat, la sécurité, un aéroport international à proximité mais nous n'avons ni les instruments, ni les compétences, ni l'audace politique. Les étrangers susceptibles de venir s'installer à Monaco veulent des résidences très haut de gamme, nous en avons très peu à leur proposer. Ils ont aussi besoin de locaux extrêmement bien équipés pour leurs activités, or, on tergiverse plutôt que de prendre de vraies décisions.

Pendant ce temps, nos concurrents se dotent d'outils performants, décident vite et améliorent l'attractivité de leur territoire à notre détriment (Singapour, Suisse, îles Anglo-normandes, Belgique).

Nous avons suggéré, je vous signale, que tous les 1^{er} étages et rez-de-chaussée des immeubles domaniaux à venir qui ne trouvent pas preneur dans les commissions d'attribution soient systématiquement transformés en commerces et bureaux tant la demande est forte. Cette décision de bon sens devrait s'appliquer, pour ces étages, aux immeubles de l'îlot Rainier III en construction. Nous le demanderons au gouvernement en séances privée et publique.

C.S. Nous devons aussi savoir qui trouve intérêt à venir et pourquoi. La problématique est, en effet, beaucoup plus large qu'elle ne semble l'être au premier abord. Attractivité du territoire englobe tout à la fois : confiance politique, car elle détermine l'attrait d'un pays pour les investisseurs étrangers (le capital n'a pas de frontière ni de patrie), facilité d'installation professionnelle qui ne se limite pas seulement à des locaux, mais comprend également un assouplissement du mécanisme des autorisations qui doit absolument évoluer tout en permettant de conserver un certain protectionnisme.

La qualité de vie n'a cessé de se dégrader

Enfin, les autorisations « à la tête du client », si vous me passez l'expression, doivent disparaître. De même, les délais pour obtenir une autorisation doivent être raccourcis de manière significative afin de se rapprocher des pratiques internationales. Il existe des solutions déjà appliquées dans certains pays qui permettent de préserver les avantages des nationaux tout en prenant en compte l'intérêt des investisseurs ou entrepreneurs étrangers. Mais si vous le voulez bien, cela fera partie de nos thèmes de campagne pour 2013.

De plus, il faut que les gens puissent se sentir bien à Monaco, or la qualité de vie n'a cessé de se dégrader. Monaco offre aujourd'hui tous les désavantages d'une grande ville sans en offrir les avantages. Ceux que l'on appelle les « locomotives » choisissent donc d'autres destinations, car, à cette baisse de la qualité de vie, s'ajoute un décalage énorme entre le niveau qualitatif des prestations et le prix demandé. Il faut donc rétablir la culture du service.



**Marc Burini**

L.N. C'est exact, nous devons absolument accélérer certaines procédures et clarifier nos positions en matière de résidence tout comme faciliter les démarches pour les installations d'activités, le gouvernement doit faire preuve de fermeté mais également de flexibilité et de pragmatisme à l'anglo-saxonne, nous avons besoin de nouveaux résidents et, pour cela, les cellules d'accueil tant à la Sûreté publique qu'à l'Expansion économique doivent être réactives et irréfutables.

Attirer qui et quelles activités ?

M.B. Attirer qui et quelles activités ? C'est la vraie question. A propos d'ailleurs de la résidence

fiscale, je voudrais revenir sur une interprétation de mes propos pouvant faire croire que j'étais favorable à un impôt. En réalité, je n'ai pas abordé la question des impôts dans Monaco 2029 car le groupe devait produire un Livre Blanc. Le travail devenant public, je me suis interdit de parler de fiscalité directe à Monaco. Ensuite, j'ai été convié à une réunion conduite par André Garino sur l'attractivité de Monaco (groupe mandaté par le ministre d'Etat). Les propos tenus devaient demeurer confidentiels mais, puisqu'ils ont été rapportés voire déformés, je préfère m'expliquer.

Pour de nombreux Etats, le national quittant son pays doit effectivement s'expatrier et prouver qu'il n'est plus résident fiscal de son pays d'origine avec, de plus en plus, une inversion de la charge de la preuve. A Monaco, la notion de résidence est civile. Monaco ne saurait délivrer un certificat de résidence fiscale à une personne physique puisqu'il n'y a pas d'imposition sur les particuliers. Dès lors, personne ne peut prouver à son pays d'origine qu'il est résident monégasque au sens fiscal.

La preuve de la résidence fiscale

J'ai donc évoqué la possibilité d'étudier la mise en place d'un impôt forfaitaire pour les particuliers étrangers qui viendraient s'installer à Monaco sans avoir forcément un contrat de travail. Cette imposition permettrait à ces résidents de démontrer qu'ils ont leur résidence fiscale effective à Monaco. Un avantage également

pour les ressortissants des pays avec lesquels nous avons signé une convention bilatérale. De plus, pour une fois, nous aurions l'initiative. Il ne faut pas oublier que, parmi les critères de l'OCDE, un paradis fiscal est un pays n'ayant pas de fiscalité...

En résumé, je n'ai pas dit que je voulais la mise en place d'une imposition pour les Monégasques, mais que nous ne pouvions pas faire l'économie d'une réflexion sur la fiscalité dans le cadre (et cela peut paraître paradoxal a priori) de l'attractivité de Monaco*.

C.S. Il faut préciser que cette notion d'impôt forfaitaire ne devrait être qu'une option que l'on pourrait proposer aux résidents étrangers qui le souhaiteraient. N'oublions pas que Monaco est historiquement traumatisé par la notion d'impôts. C'est en effet une taxe sur l'exportation des citrons qui avait été l'un des vecteurs du résultat du référendum, donc du choix de la population qui entraîna le rattachement de Menton et Roquebrune à la France, amputant ainsi notre pays des 2/3 de son territoire. Il est évidemment hors de question de créer une imposition pour les Monégasques, une des conséquences serait une modification profonde de notre système institutionnel.

* Il faut savoir qu'en Italie, Monaco figure sur deux black lists (depuis 10 ans) : la première pour les particuliers (à partir du moment où un Italien est résident à Monaco, il est ipso facto résident fiscal italien pour l'Italie : à lui de prouver le contraire !); la deuxième concerne les sociétés. En revanche, les sociétés monégasques payant l'ISB (impôt sur les bénéfices) sont expressément exclues de la black list italienne. Un exemple à méditer.

► La situation économique

Venons-en à la situation économique. Le budget rectificatif vous semble-t-il réaliste ?

L.N. Le gouvernement a la culture de la dépense !!! Après 30 ans d'exercices budgétaires en fort excédent, nos budgets sont structurellement déficitaires depuis près de 10 ans, le devoir du gouvernement est de réduire son train de vie en listant de façon drastique toutes les niches d'économie hors traitements et charges sociales.

Le gouvernement a la culture de la dépense

C'est une décision de salubrité financière. Lorsque l'on regarde le budget de l'Etat en détail, on est effaré par certains gaspillages et laxismes, nous y reviendrons en séance publique.

C.S. Réaliste ou réalisable ? N'oublions pas qu'un budget traduit les moyens d'une politique, or il semble, de plus en plus, qu'il y a une

dichotomie entre les deux. En bref, la question à se poser est : avons-nous encore les moyens de notre politique ? En tous les cas, il semblerait que nous n'avons pas la politique de nos moyens.

Depuis quelques années, je me représente l'économie monégasque par un homme qui court, donc en déséquilibre permanent, l'obligeant ainsi à avancer ses jambes de plus en plus vite pour conserver son équilibre. Aujourd'hui, cette économie a trébuché sur l'obstacle qu'est la crise, mais également le manque de prévision et d'adaptation et l'on risque de s'étaler si nous ne réagissons pas.

Monaco doit se remettre en question

Le problème c'est que le paradigme a changé, que nos dirigeants n'ont été habitués qu'à un marché haussier et qu'ils connaissent aujourd'hui un marché baissier, faisant mentir l'éternel refrain que vous avez dû, vous aussi,





entendre pendant des années : « *Mais Monaco sera toujours Monaco !* ». Faux ! Monaco sera toujours Monaco, seulement s'il arrive à se remettre en question, à évoluer et s'adapter pour perdurer.

Paradoxalement, les reports de crédit tiennent une place de plus en plus importante, comment l'expliquer ?

L.N. Les reports de crédits sont véritablement un problème, ils nuisent à la lisibilité du budget et à la qualité du contrôle du Conseil national sur les exercices budgétaires. De plus, le gouvernement se livre désormais à un mélange voulu entre le Fonds de réserve constitutionnel et le budget de l'Etat concernant les investissements et l'équipement du pays, ceci est en contradiction formelle avec une approche rigoureuse des finances publiques. Nous voulons encadrer le montant des reports de crédit à un maximum de 5% (section 7). Nous constatons que 18 des 19 chantiers en cours sont en retard, ce qui est affligeant.

M.B. Les reports de crédits représentent des crédits votés et non consommés afin d'effectuer des grands travaux dans le cadre du programme triennal d'équipements publics. Quand ces reports atteignent près du tiers des crédits votés au titre des dépenses d'équipement et d'investissements (82 millions d'Euros au budget rectificatif 2009 et plus de 78 millions d'euros au budget rectificatif 2010), cela appelle un certain nombre de commentaires.

Reports de crédits et travaux non réalisés

D'abord, tout simplement, s'il y a report de crédits, cela signifie que les paiements n'ont pas été effectués afin de faire les travaux d'intérêt public votés par le Conseil national en tant que co-législateur et donc voulus. Ils n'ont pas été exécutés et donc 1/3 des crédits votés concernant les dépenses d'équipement ne sont pas consommés. Cela veut dire que le gouvernement ne tient pas ses enga-

gements – en terme de délais et de coûts - en matière d'exécution de grands travaux. Sur de telles sommes reportées (et donc sur de tels retards), nous nous interrogeons sur la fiabilité des prévisions, sur la conduite des travaux et sur la pertinence des anticipations des dépenses du budget de l'Etat. En outre, en période de crise, ces reports de crédits devraient être dépensés en priorité. Ce sont ces dépenses d'investissements qui ont permis le développement économique de notre pays et sa prospérité : elles ne représentent aujourd'hui que 22% des dépenses au budget de l'Etat alors que, traditionnellement, nous investissions au moins un tiers de nos dépenses en équipement...

L.N. Mais on peut s'interroger aussi sur l'opportunité de certaines dépenses, je pense notamment au giratoire de la place d'Armes qui, officiellement, doit coûter 1,3 million d'euros. Nous verrons à la sortie son coût et son utilité pour la circulation.

Port : chantier au point mort

A côté de cela, il y a des chantiers qui sont de facto au point mort. Voyez le projet d'aménagement du port, les dispositions semblent avoir été prises depuis cinq ans et nous ne voyons rien venir. Pourtant cette activité se porte bien et génère 12 à 15 millions d'euros par an. Il serait temps d'en achever les infrastructures.

Pour en revenir à l'équilibre du budget, ne sommes-nous pas dans une impasse ?

L.N. Du côté des recettes, vous connaissez la situation, du côté des dépenses, nous allons nous trouver face à des dépenses incontournables qui vont s'annoncer dans les années à venir et à un déficit structurel qui paraît inévitable sur cinq ans. Je pense donc qu'il faudrait réfléchir à un moyen contrôlé et raisonnable de financement de nos infrastructures locales pour les années qui viennent sans l'aide du Fonds de réserve ou du budget.

Un emprunt « Monaco » réservé aux nationaux et résidents

Ainsi, je demande officiellement au Gouvernement que, dans le cadre de la réflexion sur le projet « *Fontvieille 2* », un rapport ou une étude soit lancé pour étudier le financement d'une telle infrastructure avec un emprunt « *réduit* » ou « *obligation Monaco* » distribué uniquement par certains établissements bancaires monégasques et réservé à nos compatriotes et aux résidents (sur l'exemple de Singapour) ; ce serait un test de confiance pour l'avenir de Monaco à 20 ans. Je propose aussi qu'on fixe comme règle de ne voter un budget qu'en équilibre ou en excédent.

C.S. Je n'aime pas le mot impasse, il évoque une absence de solutions et un renoncement. Les solutions existent, ce qui manque c'est la volonté et le courage politique.



► Habitation, capitalisation, nouvel hôpital

Un peu plus de 10% des domaniaux seraient sur le point d'être achetés dans le cadre du contrat habitation/capitalisation. Vous attendiez-vous à cette proportion ?

L.N. A ce jour, près de 370 contrats finalisés, c'est peu mais honorable. En revanche, selon nos informations, nous constatons à regret que les familles qui ont souscrit appartiennent à des catégories assez favorisées de notre communauté alors que ce contrat habitation/capitalisation avait pour vocation d'aider en priorité ceux de nos compatriotes qui en avaient le plus besoin et qui souhaitaient renforcer leurs liens avec les domaines.

La remise à plat du projet du nouvel hôpital ?

L.N. L'UP et l'UNAM avaient, je vous le rappelle, validé ce projet.

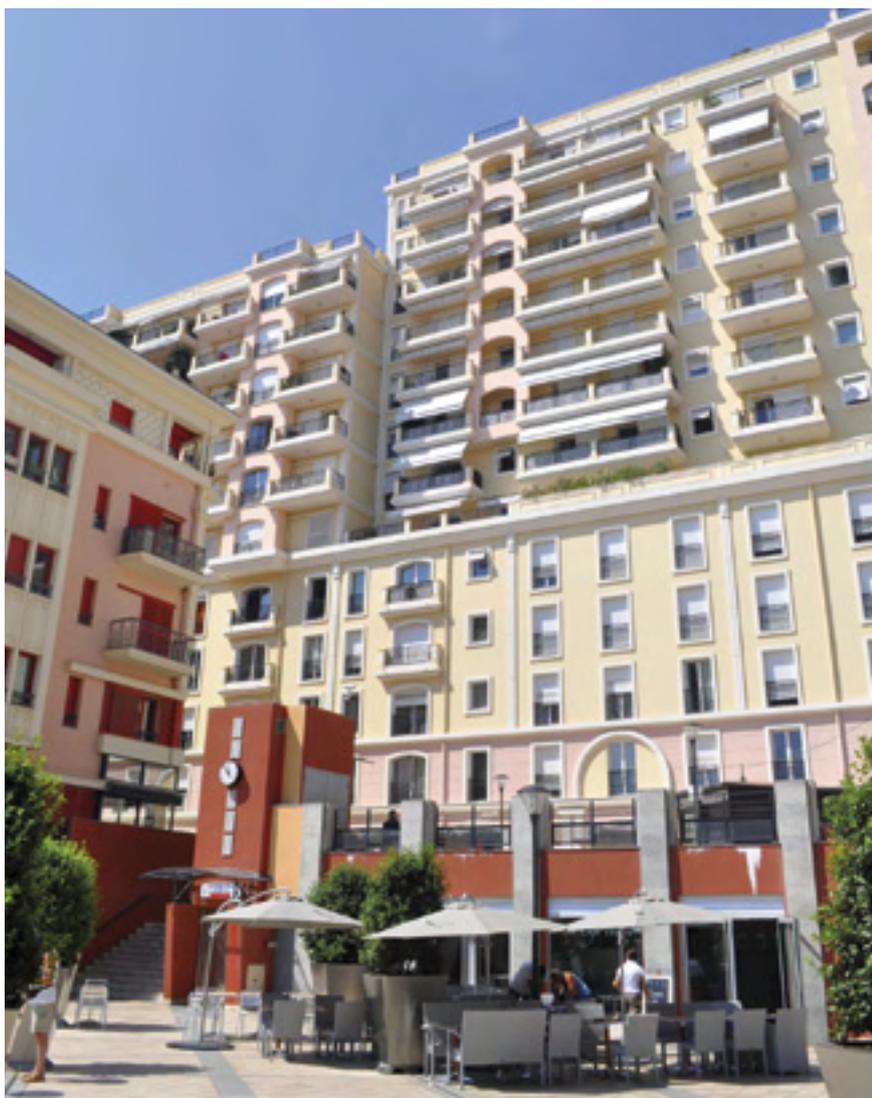
C.S Le projet du nouvel hôpital, c'est la fable de « *la grenouille et du bœuf* ». Un projet normal devenu, au fil des ans pharaonique, et la perspective d'un gouffre financier sans fond. Le projet, estimé à plus de 700 millions d'euros, aurait certainement dépassé le milliard, auquel se serait ajouté un déficit structurel dû aux coûts de fonctionnement et au nouveau modèle de remboursement des caisses françaises. En effet, d'après le gouvernement, la mise en œuvre de la T2A à l'hôpital, générerait un déficit de 30 M€ par an, auquel s'ajouterait celui du Centre de Gérontologie Clinique à savoir environ 12 millions d'euros, soit plus de 40 millions d'euros rien que pour la T2A. Ce qui fait qu'au bout de 10 ans, hors frais de fonctionnement, on aurait déjà dépensé, rien qu'en couverture de déficit T2A, la moitié d'un nouvel hôpital.

T2A : dès 2003...

Mais le plus triste c'est que, depuis 2003, Jacques Rit n'avait cessé de prévenir le gouvernement et la majorité que la mise en place de la T2A était inéluctable et qu'elle poserait problème. Alors, aujourd'hui, le gouvernement nous dit que sa réflexion est partie du décès de M. Vasconi et de l'incertitude sur la situation économique internationale. En clair, nos ressources financières ne nous permettent plus de nous offrir un hôpital à 700 millions. De nombreux électeurs d'un certain âge nous font part de leur mécontentement sur ce sujet. Quand nous leur expliquons que les incertitudes financières obligent le gouvernement à une autre solution, ils nous répondent qu'avant les engagements gouvernementaux sur la Tour Odéon, l'argent était là ! D'ailleurs, en fonction du choix qui sera fait sur l'emplacement du nouveau « *nouveau projet* », on pourra faire les comptes sans oublier d'y ajouter les indemnités qui seront versés au cabinet d'architecte. Le tout se chiffrera très certainement en dizaines de millions d'euros.

Que pensez-vous de l'accord avec le Qatar ? La SBM revient-elle dans l'accord ?

L.N. Cet accord rendu public mi-août appelle trois remarques de ma part : une certaine surprise sur le fond ; une certaine prudence quant à l'objet social du joint-venture créé entre Monaco et le Qatar (publication au JO du 13/08). J'aurais préféré qu'il précise clairement que les opérations seraient situées hors Monaco et que l'intra muros est exclu, d'où notre inquiétude. L'hôtellerie de luxe est bien la chasse gardée de la SBM dont l'Etat détient 70%. Ma troisième remarque tient à la confusion sur le plan commercial entre le nom « *Monte-Carlo SBM* » et les activités de la société nouvellement créée.



► Les risques du consensus

Les rapports gouvernement/Conseil national sont basés sur le consensus, or, Christophe Steiner, vous avez mis en cause ce principe lors d'une intervention au Conseil national.

C.S. Lors de mon intervention, j'avais cité un écrivain américain qui définit le consensus comme « *une sorte d'ajustement d'intérêts divergents qui consiste à donner à chaque adversaire la satisfaction de penser qu'il a eu ce qu'il ne devait pas obtenir et qu'il n'est privé de rien, sinon de ce qui lui était véritablement dû* ».

Un marché de dupes

En fait, c'est la définition d'un marché de dupes dont, aujourd'hui, la première victime est l'intérêt général. Le consensus à la monégasque, c'est un vaste bazar du troc. En effet, les présidents des diverses commissions du Conseil National, donc exclusivement la majorité,

rencontrent les membres du gouvernement afin de discuter des priorités gouvernementales pour les projets de loi présents ou à venir, or je vous rappelle que l'ordre du jour est une des prérogatives de notre Assemblée. Ces réunions au nom du consensus donnent lieu à des marchandages, dont bien souvent, vous comme nous, avons pu observer les résultats lors des votes de budget.

Ainsi, au lieu de refuser de voter ou d'amender de manière importante des textes qui devraient l'être, ceux-ci sont tout simplement votés, après des gesticulations théâtrales ou des amendements de pacotilles destinés à masquer un accord préétabli. Ce qui est triste, c'est qu'à terme, ce sont les Monégasques et les résidents de Monaco qui en paieront le prix. Rappelez-vous le dossier de l'Odéon, celui de la désaffectation du terrain pour la construction du nouveau Conseil national, et certains budgets.

On finit, au nom du sempiternel « *pas de vagues* », par aboutir à un compromis, construit

sur le plus petit dénominateur commun, qui s'éloigne de la réalité et de l'intérêt général pourvu que le consensus se construise en fonction de l'estimation des intérêts de chaque partie: gouvernement et majorité. On perd donc de vue l'essentiel, à savoir que tout consensus politique sans projet commun ne donne jamais de résultats.

Pas de consensus permanent

L.N. Voilà notre position : « *Le consensus est un processus d'abandon de toute croyance, de tout principe, de toute valeur, de toute politique, c'est une chose à laquelle personne ne croit et personne ne s'oppose* ».

Il n'y a plus de vision, plus d'autorité : on ne peut pas diriger en recherchant le consensus permanent. Ce n'est pas non plus à nous de donner la vision.

► L'échiquier politique

Depuis la séparation entre l'UP et l'UNAM, la situation politique paraît brouillée, comment l'analysez-vous ?

C.S. Il faut faire un constat, nous avons clairement aujourd'hui un clivage idéologique droite/gauche en politique monégasque. Le mot idéologie a ici toute son importance, si l'on relit la récente interview de Michèle Dittlot, dans *Monaco Hebdo* cet été, elle énonce ouvertement ces différences entre les diverses composantes du Conseil national. Or, personne ne

songeant à remettre en cause le système institutionnel, la seule différence ne peut s'expliquer que par des sensibilités politiques influencées par les courants extérieurs.

Les sensibilités apparaissent dans les organismes internationaux

N'oubliez pas que les conseillers nationaux, depuis l'adhésion au Conseil de l'Europe, sont de plus en plus souvent amenés à être présents au sein d'organismes internationaux, où nous sommes obligés, c'est le mode de fonctionnement, d'adhérer aux mouvements politiques représentés ; là, on ne parle pas de l'UP, de l'UNAM, ou, de Rassemblement et Enjeux, mais des libéraux, des socialistes... Il est évident que chacun choisit son parti suivant sa sensibilité, et baigne ainsi de facto dans un certain courant de pensée. C'est quelque chose de normal et qui n'est absolument pas condamnable, chacun a ses idées et le droit de les exprimer et de les défendre, mais, de grâce, arrêtons de dire qu'il n'y a pas une sensibilité de gauche et une sensibilité de droite ; elle existe même au gouvernement !

L.N. L'UP, ce sont des socio-démocrates, l'UNAM, des centristes, nous, nous sommes des libéraux. Le divorce entre l'UP et l'UNAM est tel que nous pourrions être en mesure d'arbitrer certaines élections en avril prochain, nous nous

refusons à envisager cette hypothèse car le Conseil National doit demeurer stable et nous constatons que cela n'est plus le cas.

Socio-démocrates, centristes et libéraux

J'ai dit à Michèle Dittlot : il y a plus de différence entre vous et Jean-Charles Gardetto et Bernard Marquet qu'entre vous et nous.

J.C. Gardetto veut modifier la Constitution, sur le fond il est républicain et veut rogner les pouvoirs du Prince au moins à l'extérieur. Tous les deux veulent s'appuyer sur le Conseil de l'Europe pour imposer la monarchie parlementaire.

Actuellement, des clans se forment autour de Madame Poyard-Vatrican, de Monsieur Cucchi, de Madame Fautrier. C'est un véritable bazar comme au P.S.

Quant au recours à Guy Carcassonne pour le texte sur l'organisation du Conseil national qui a été décidé sans même réunir une Commission, je suis scandalisé. Le groupe de travail, créé pour le mettre au point et qui s'est réuni deux fois, a été dissous de facto par Jean-François Robillon. Ce texte ne sera jamais voté avant la prochaine élection.

Comment les élus dans leur ensemble peuvent-ils accepter d'être mis devant le fait accompli sans qu'aucune commission plénière d'étude n'ait été réunie pour valider cette décision, il s'agit, je vous le rappelle, de notre loi d'organisation et de notre règlement intérieur.

